

## AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

### Gare de Paris Gare du Nord (75 010)

SNCF-GARES & CONNEXIONS a confié la réalisation, la commercialisation et la gestion des commerces dans la Mezzanine banlieue de la gare du Nord – Paris 10ème (ci-après dénommée la « Gare ») à la SAM, Société d'Aménagement de la Mezzanine Paris Nord, aux termes d'une Convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive et non constitutive de droits réels signée le 25 septembre 2001.

Cette convention d'occupation du domaine public ferroviaire permet à la SAM de conclure des contrats de sous-occupation des espaces commerciaux au profit d'exploitants, personnes physiques ou morales, aux fins d'y exploiter une activité donnée

Dans ce cadre, nous vous informons que la société Retail & Connexions, président de la SAM organise la commercialisation des espaces commerciaux de ce périmètre de la Gare, organise une procédure de consultation en vue de l'attribution d'un contrat d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à l'activité listée ci-après.

#### I. DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT ET CARACTERISTIQUES GENERALES

Un emplacement en gare de Paris Gare du Nord à destination d'une activité de « pharmacie et parapharmacie »

*Descriptif de l'emplacement : Emplacement situé au niveau -2, actuellement exploité par la « Pharmacie de la Gare du Nord ». Surface totale d'environ 235 m<sup>2</sup> qui se décompose comme suit :*

- *Emplacement à usage commercial : 189 m<sup>2</sup> situé au niveau -2*
- *Emplacement à usage de réserve attenante au commerce, en demi niveau accessible depuis le commerce par une trappe : environ 29 m<sup>2</sup>*
- *Emplacement à usage de réserve déportée au niveau -3 : environ 17m<sup>2</sup>*

*Durée de l'occupation : 10 ans à compter de la date de mise à disposition prévisionnelle soit à compter du 01/02/2023 et sous réserve de l'obtention des autorisations administratives.*

#### II. MODALITES SOMMAIRES ET GENERALES DE LA PROCEDURE

Les candidats intéressés par la présente procédure de consultation doivent adresser à la société Retail & Connexions une demande d'envoi de Dossier de Consultation en s'inscrivant sur la présente consultation via le site internet Retail & Connexions. L'ensemble des **emplacements** seront intégrés dans un Dossier de Consultation unique.

**Cette demande devra être impérativement reçue avant le : 06/05/2022 à 18h00.**



Toute demande reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

Seules les demandes directement enregistrées sur le site internet Retail & Connexions seront acceptées.

Cette demande devra comporter notamment :

- Le nom, prénom du candidat ainsi que l'enseigne/société qu'il représente.
- L'adresse électronique à laquelle les candidats souhaitent que leur soit envoyé un courriel dans lequel seront mentionnés les éléments leur permettant de télécharger le Dossier de Consultation ;
- Un numéro de téléphone permettant, le cas échéant, de contacter le candidat.

Après la clôture de dépôts des intérêts, les candidats recevront une notification pour télécharger le Dossier de Consultation directement sur le site internet Retail & Connexions, qui contiendra l'ensemble des informations et documents leur permettant de déposer leur offre.

La SAM et la société Retail & Connexions se réservent le droit à tout moment de ne pas donner suite à la procédure, sans indemnité de quelque nature que ce soit.

La SAM et/ ou Retail & Connexions se réservent le droit d'apporter, au plus tard sept jours avant la date de remise des offres, tout complément et/ou toute modification au Dossier de Consultation.

Seuls les candidats ou leur mandataire dûment habilité, ayant demandé le Dossier de consultation dans le délai susmentionné, pourront déposer leur offre.

**La date limite de réception des offres est le : 03/06/2022 à 18h00.**

**La date prévisionnelle de signature du contrat est le : Juillet 2022.**